

CARETAKERS OF OUR INDIGENOUS CIRCLE [Les intendantes et les intendants de notre cercle autochtone]**APPELS À L'ÉGLISE****PRÉAMBULE : LES PAROLES QUI PRÉCÈDENT TOUTES LES AUTRES PAROLES**

Les ministères autochtones de l'Église Unie du Canada s'inscrivent dans l'œuvre ministérielle de celle-ci et remontent à la fondation de l'Église, en 1925. Leurs racines les relient aussi aux ministères méthodistes et presbytériens du 19^e siècle. L'année 2018 marque le 193^e anniversaire de la mission méthodiste de Grand River. Jalonné de commencements heureux et de périodes sombres, ce long parcours aboutit aujourd'hui à un moment de *Kairos*, alors que les ministères autochtones prennent en main leur avenir.

Nous, autochtones, nous sommes régulièrement rassemblés au fil des décennies pour mener de façon continue des échanges de fond sur des questions qui touchent le travail de nos instances autochtones et les liens que nous entretenons avec l'Église Unie. Depuis, nous avons cheminé, nous avons lutté, nous nous sommes adaptés et nous avons grandi. Nous avons même perdu du terrain. Dans le cadre des changements à venir, nous ne voulons pas perdre les acquis gagnés au fil des années.

La Commission de vérité et réconciliation (CVR) du Canada et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration de l'ONU) : L'Appel à l'action de la CVR souscrit à la Déclaration de l'ONU. Le 31 mars 2016, l'Église Unie a adhéré officiellement à la Déclaration de l'ONU et déclaré que ses politiques touchant sa constituante autochtone s'arrimeront dorénavant au contenu de la Déclaration. Depuis, l'Église s'applique à mettre en place le cadre de travail nécessaire à la réconciliation et s'est engagée à élaborer des mécanismes permettant de faire état de ses progrès. La Déclaration de l'ONU affirme l'importance de l'établissement et du maintien de relations respectueuses avec les peuples autochtones, leur droit à l'autodétermination, et leur droit à leurs territoires traditionnels. Cela signifie que la communauté de foi autochtone doit exercer son droit à l'autodétermination et bénéficier d'une assise territoriale viable.

L'Église Unie souscrit à L'Appel à l'action de la Commission de vérité et réconciliation ainsi qu'à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. La pasteure Jordan Cantwell, 42^e modératrice, a souligné « l'obligation d'assurer l'alignement des politiques, des pratiques et des programmes de l'ÉU avec les normes et les principes mis de l'avant dans la Déclaration ». L'Église Unie a présenté des excuses quant à sa participation aux mesures coloniales mises en place par la politique d'assimilation, et a reconnu le fait qu'elle s'est appauvrie en rejetant une approche autochtone de la spiritualité.

C'est en raison de notre désir d'établir des relations justes avec une Église repentante et de concrétiser l'intention originelle des autochtones – de vivre dans l'amitié et la paix et de partager la force que confère le respect – que nous lançons les appels qui suivent. Nous les faisons dans un esprit de réconciliation. Puissent-elles être accueillies dans un même esprit.

NOUS DÉFINIRONS CE QU'EST LE MINISTÈRE AUTOCHTONE

Alberta Billy, une Aînée de la Colombie-Britannique, a affirmé : « Nous avons notre propre façon de faire les choses. » D'autres Aînées et Aînés ont dit de même, particulièrement lorsque survenait un conflit découlant des attentes de l'Église élargie majoritairement occidentale. C'est dans de telles situations que les politiques et procédures coloniales ont nui à la communauté autochtone. Nos Aînées et Aînés ont réclamé avec force notre droit à nos propres églises, leaders, programmes de formation et systèmes de soutien.

Nous, les ministères et les communautés de foi autochtones de l'Église Unie, déclarons que nous établirons nous-mêmes ce qu'est le ministère pour nous. Nous déciderons nous-mêmes de notre identité et des composantes de nos pratiques et de nos groupes ministériels. Le colonialisme nous a retiré le contrôle que nous avons sur nos communautés pour le remettre entre les mains d'une autorité coloniale centrale. Le rétablissement quant aux séquelles du colonialisme sera notre voie pour aller de l'avant. Nous déterminerons l'attestation autochtone de ce qui constitue une formation de préparation au ministère. Ainsi, nos leaders acquerront des compétences qui leur permettront de devenir les guérisseurs et guérisseuses, aidantes et aidants que nos communautés réclament avec force. Nous recruterons nos candidates et nos candidats à la formation ministérielle, nous les accompagnerons dans leur cheminement, nous les aiderons à se placer dans nos communautés, où nous leur assurerons un soutien.

NOUS PRATIQUERONS UNE THÉOLOGIE AUTOCHTONE

Notre besoin est de comprendre l'histoire du Christ à travers le prisme autochtone qui nous est propre. Nous sommes des nations, des tribus, des confédérations autochtones, nous avons des clans, des Aînées et des Aînés. Le Créateur nous a placés sur nos terres sacrées et nous a enseigné à récolter la nourriture qu'elles offrent, tout comme les premiers humains dont parle la Bible. Notre façon de voir et d'être sur cette terre ressemble beaucoup à celle du peuple hébreu. Nous pouvons entendre la création et nous avons appris de tous les êtres qui nous entourent : les animaux, les espèces qui vivent dans l'eau, la famille des plantes, notre Mère la Terre, et bien d'autres. Dans les gémissements de la Terre, nous entendons les souffrances du Christ. Nous ressentons la valeur de la vie et le caractère sacré de l'amour au sein de nos communautés et de nos territoires.

Dans le cadre de notre travail, nous remettons en question la vision coloniale de Jésus et de la théologie occidentale. Nos langues, nos modes de vie et nos spiritualités autochtones, ainsi que notre lien à nos territoires traditionnels seront rétablis. Nous trouvons le chemin de notre

propre spiritualité et d'une conception autochtone de Jésus et de son œuvre au sein de nos communautés. Nous verrons, avec les yeux qui sont les nôtres, la nature de Jésus, et nous déciderons nous-mêmes ce que cela signifie pour nous en tant que ministères et communautés de foi. Nous sommes reconnaissants pour nos racines qui plongent dans l'œuvre antérieure de l'Église, mais nous façonneront notre avenir selon nos propres perspectives. L'Esprit nous confère l'autorité de faire cette démarche et nous serons à l'écoute de nos sœurs et nos frères dans la communauté de foi élargie.

NOUS DÉTERMINERONS NOTRE IDENTITÉ

Le concept d'identité est une question complexe au sein de nos communautés autochtones. La notion même de *personne autochtone* est une construction européenne. Avant le contact avec les Européens, les peuples de l'île de la Tortue s'identifiaient comme des membres de leurs tribus, de leurs nations et de leurs communautés respectives. Les mariages mixtes étaient fréquents. Les enfants qui en résultaient étaient de *sang-mêlé* et acceptés dans leur communauté. De nombreuses nations pratiquent depuis toujours la tradition de l'adoption et déterminent les critères d'appartenance à leurs communautés.

Au contact avec les Européens, ces nombreuses nations et tribus se sont vues amalgamées en un seul groupe homogène appelé *Autochtones*, *Aborigènes* ou *Indiens*. Les peuples autochtones ont ainsi été considérés comme une seule nation, une vision qui a occulté la pluralité des nations dotées de diverses traditions et convictions sociales, culturelles et spirituelles. L'eurocentrisme a introduit des politiques identitaires fondées sur la race, la proportion de sang autochtone et l'apparence physique. Cela soulève la question suivante : l'identité autochtone est-elle fondée sur la race, l'ethnie, la culture, les lois, les politiques ou la génétique? La *proportion de sang autochtone*, une notion qui n'a que pour objectif de limiter et éventuellement d'éradiquer l'identité autochtone, contredit tout à fait la notion traditionnelle d'indigénité – le lien qu'une personne entretient avec le territoire et sa culture, et le fait d'être reconnue par une tribu, une nation ou une communauté. Nous affirmons que les collectivités et les communautés de foi autochtones détermineront eux-mêmes les membres de la constituante autochtone de l'Église.

UNE ÉGLISE DE GUÉRISON

Ce que nous sommes comme œuvre du Créateur constitue nos *racines* comme peuples autochtones. Nous embrassons ce que nous sommes, tel que façonnés par le Créateur. La constituante autochtone de l'Église sera un instrument de guérison identitaire et un lieu de renouveau pour nos cultures. Le colonialisme a porté atteinte à nos racines et nous les rétablirons.

Les blessures proviennent du discours selon lequel nous avons tort, ainsi que de la perte de nos langues et de nos cultures. Notre rétablissement à la suite de ces influences négatives doit tenir

compte des traumatismes subis. Notre guérison ne se fera pas avec une approche fondée sur la médecine occidentale, mais plutôt avec une approche qui tiendra compte de ces traumatismes. Traiter les personnes aux prises avec des dépendances comme des criminels n'est pas une solution. Il faut plutôt adopter une approche axée sur la guérison. Le système colonial a déshumanisé tant les peuples autochtones que les peuples non autochtones. Nous élargirons nos efforts pour couvrir non seulement les étapes de vie avancées, mais aussi les premières étapes de vie. Nous rétablirons tout le cercle de vie et ses divers stades : la petite enfance, l'enfance, l'adolescence, l'âge adulte et la vieillesse.

Nous cultiverons des relations justes avec l'ensemble de l'Église Unie que nous sensibiliserons à l'importance d'*autochtoniser* notre travail et d'extirper les façons de faire qui nous sont nocives. Nous refusons d'être exclus des instances décisionnelles et de voir nos préoccupations minimisées. Nous vous enseignerons en quoi consistent notre identité et nos valeurs, et nous déterminerons la façon dont nous voulons travailler entre nous et avec les autres instances. Nous croyons fermement que l'Esprit du Christ, l'œuvre de l'Esprit-Saint, l'évidence découlant de la Création, et l'amour de Dieu nous feront avancer sur le chemin de la vraie réconciliation, pour que nous puissions connaître notre *chère communauté* et vivre *toutes et tous unis*.

LA TERRE POURVOIT À NOS BESOINS

La Terre constitue le fondement de notre être. Elle est notre Mère. Elle assure notre subsistance. Elle est notre Éden. Le Créateur nous a façonnés à partir de notre Mère la Terre. Nous avons été dépouillés de l'accès à la Terre et d'autres maintenant se nourrissent de ses ressources. Nous avons été marginalisés et évincés de nos propres terres. Sous une doctrine dite *de la découverte*, celles-ci nous ont été volées. L'Église Unie a rejeté cette doctrine. Nous devons retourner aux ressources de la Terre. La Terre assurera notre subsistance, comme elle l'a fait depuis des millénaires.

De plus, les réserves, qui ont été créées et maintenues en place par une loi coloniale – la *Loi sur les Indiens* –, ne sont pas nos territoires traditionnels. Nombre d'Autochtones urbains¹ vivent toujours sur leur territoire traditionnel, même s'ils ne vivent plus dans leur réserve ou n'y ont jamais vécu. La spiritualité autochtone n'est pas confinée aux murs de bâtiments. Elle est profondément liée à la Terre.

L'Église Unie détient beaucoup d'actifs, notamment des terrains et des propriétés. Ces terres ont été volées lors de négociations de traités, dans le cadre desquelles de fausses promesses ont été proférées. Nous invitons les colons à vivre sur nos terres, dans un esprit de partage. Il y

¹ Le mot *urbains* n'incarne pas la diversité telle que le conçoit le collectif *Indigenous Caretakers* [intendants et intendantes autochtones] urbains. Pour nous, *urbains* signifie les personnes qui ont quitté leur communauté d'origine, ainsi que les personnes qui sont nées et qui ont grandi dans des villages, des municipalités et des villes, partout au Canada, dont certaines par choix et d'autres sous la contrainte.

en avait assez pour nourrir les deux peuples. Mais maintenant, nous n'avons plus accès à la Terre. Une démarche de justice en matière de territoires doit mener non seulement à des excuses, mais aussi à des dédommagements. La réconciliation n'est pas uniquement un malaise ressenti par des esprits et des cœurs meurtris, mais aussi des gestes concrets qui sont posés et qui mènent à de résultats positifs concrets. La vente des propriétés de l'Église soulève des questions de justice ou d'injustice dans le dossier des territoires autochtones. Nous remercions les paroisses, les consistoires, les synodes et le Conseil général pour tous les efforts qu'ils font pour redonner aux ministères autochtones leur dû lorsque des paroisses ferment et que des propriétés sont vendues. Que cette démarche de justice suive son cours, comme une rivière.

APPELS ADRESSÉS À L'ÉGLISE

1. Concernant le Bureau des vocations : Forts de notre mémoire, nous affirmons ce qui suit :

- *Nous nous souvenons des rencontres qui ont, au fil de notre histoire, réuni le clergé autochtone et le clergé missionnaire, dans un esprit de collégialité, pour prier ensemble, établir des stratégies et œuvrer au ministère chez les peuples autochtones.*
- *Nous appuyons le clergé qui œuvre au ministère dans nos communautés autochtones.*
- *Nous reconnaissons la nécessité de mettre en place un protocole de reddition de comptes à l'intention du clergé œuvrant dans les communautés autochtones.*
- *Nous reconnaissons la nécessité de limiter les préjudices causés involontairement ou volontairement par le clergé œuvrant dans nos communautés de foi autochtones.*
- *Nous savons que le ministère dans nos communautés autochtones diffère dans bien des cas de celui des communautés non autochtones.*
- *Nous préconisons une approche d'évaluation et de gestion des affaires ministérielles fondée sur les valeurs et les protocoles autochtones.*
- *Nous gardons à l'esprit la Déclaration des Nations Unies concernant le droit des peuples autochtones à l'autogouvernance et à des ressources qui en permettent la mise en œuvre.*
- *Nous reconnaissons que la communauté autochtone est en droit de choisir son propre personnel ministériel.*

Compte tenu de l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones par l'Église Unie, nous, les communautés de foi autochtones de l'Église Unie du Canada, lançons les appels suivants :

- A. que soit créé un bureau autochtone ou un service au sein du Bureau des vocations qui assurera au personnel ministériel œuvrant dans nos communautés un soutien dispensé par un personnel connaissant les façons autochtones d'être et de travailler;**

- B. que ce bureau ou service soit doté d'un groupe consultatif ayant pour mandat de concevoir des politiques ministérielles autochtones.**
2. Concernant la formation, l'accompagnement et la supervision ministériels autochtones : Forts de notre mémoire, nous affirmons ce qui suit :
- *Nous reconnaissons les bienfaits de la supervision et de l'accompagnement autochtones dans le cadre des programmes du Dr Jessie Saulteaux Resource Centre (DJSRC) et du Francis Sandy Theological Centre (FSTC) et dans le cadre de partenariats avec le Synode autochtone, les consistoires et les communautés de foi.*
 - *Nous reconnaissons que ces ressources à l'intention des étudiantes et des étudiants ont été intégrées au programme du Centre spirituel Sandy-Saulteaux, la fusion du DJSRC et du FSTC.*
 - *Nous reconnaissons les difficultés que vivent les étudiants et les étudiantes autochtones dans le système non autochtone de l'Église Unie et que celles-ci sont causées par un manque de compréhension des façons de faire autochtones.*
 - *Nous reconnaissons la réussite des Conseils d'apprentissage quant à la supervision des étudiantes et des étudiants autochtones en formation ministérielle.*
 - *Nous reconnaissons que les nombreuses exigences pédagogiques nécessitent la prestation d'une aide, d'un soutien et d'un encadrement adéquats pour les étudiants et les étudiantes autochtones œuvrant dans les paroisses, les consistoires et les synodes non autochtones.*
 - *Nous reconnaissons la valeur des compétences langagières et culturelles autochtones dans la formation ministérielle autochtone.*

Compte tenu de l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones par l'Église Unie, nous, les communautés de foi autochtones de l'Église Unie du Canada, lançons les appels suivants :

- A. que les candidates et les candidats acceptés à la formation ministérielle bénéficient du soutien de communautés de foi ainsi que de l'appui d'Aînés et d'Aînées;**
- B. que les étudiantes et les étudiants au ministère autochtone bénéficient d'une solide supervision autochtone, dispensée par plusieurs instances, des communautés de foi aux groupes autochtones régionaux et nationaux, avec la participation de superviseuses et de superviseurs adéquats qui conviennent aux étudiants et aux étudiantes et aux contextes ministériels autochtones dans lesquels ceux-ci œuvrent;**
- C. que soit mis en place un protocole d'accompagnement à la formation ministérielle et de supervision de celle-ci. Ce protocole devra être clair et suivi tant par les étudiants et les étudiantes que par les communautés de foi;**
- D. que les personnes chargées de l'accompagnement et de la supervision soient principalement des personnes autochtones ayant déjà œuvré dans le domaine**

ministériel et possédant les ressources nécessaires pour exercer une supervision adéquate (dans le cadre d'au moins une rencontre par année);

- E. que les personnes chargées de l'accompagnement et de la supervision qui ne sont pas autochtones et qui œuvrent dans les communautés autochtones suivent une formation qui leur confèrera des connaissances quant à la façon de faire autochtone;**
- F. que la formation ministérielle soit offerte aux Autochtones, tant dans leurs communautés qu'en milieux urbains, en autant que possible;**
- G. qu'un soutien soit offert à la suite de l'obtention de l'attestation d'études pour assurer une intégration harmonieuse à la vie ministérielle;**
- H. que le programme de formation ministérielle, d'accompagnement et de soins de suivi tiennent compte des traumatismes subis et que cette approche soit appliquée auprès de tous les étudiantes et les étudiants et de tout le personnel ministériel.**

3. Concernant les placements ministériels approuvés dans les communautés de foi autochtones : Forts de notre mémoire, nous affirmons ce qui suit :

- *Nous nous souvenons des paroles du pasteur Stan McKay fils, Aîné et premier modérateur autochtone de l'Église Unie : « Étant donné la tendance au sein de l'Église et les compressions budgétaires, le ministère à temps plein, responsable et rémunéré ne fera pas partie de notre avenir ».*
- *Nous nous souvenons des réussites des anciennes étudiantes et des anciens étudiants du DJSRC et du FSTC qui ont été placés dans des ministères non traditionnels.*
- *Nous reconnaissons que nombre de communautés et de responsables éducatifs autochtones ne souhaitent pas former du personnel ministériel.*
- *Nous reconnaissons que nos communautés autochtones et les instances de soutien des responsables éducatifs demandent la mise en place d'une formation en arts de la guérison destinés aux étudiants et aux étudiantes autochtones, formation qui se pencherait sur : le rétablissement après un traumatisme; les effets intergénérationnels des traumatismes; l'assistance psychologique; et autres thérapies et démarches de bien-être axées sur la culture autochtone.*
- *Nous reconnaissons que l'appel ministériel de Jésus était de guérir ceux et celles qui ont le cœur brisé, de rendre la vue aux aveugles et la liberté aux personnes captives, de proclamer l'ère de l'équité et de la liberté, et que cet appel trouve écho chez les personnes aspirant à la vocation ministérielle.*
- *Nous reconnaissons les façons de faire des communautés autochtones en matière de relations et le besoin d'élargir la définition du terme ministère, tout comme ce fut le cas pour les placements ministériels à l'extérieur de l'Église, approuvés par un consistoire et ayant donné d'heureux résultats.*
- *Nous nous souvenons de l'excellent travail de sensibilisation à Six Nations, mené par le groupe Nations Uniting en réponse au conflit lié à la revendication territoriale à Caledonia, en Ontario, en 2006.*

- *Nous apprécions l'excellent travail qui est fait dans la communauté LGBTBA+ autochtone.*
- *Nous reconnaissons que notre avenir réside dans la jeunesse autochtone et l'excellent travail qui est fait auprès d'eux et par eux.*

Compte tenu de l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones par l'Église Unie, nous, les communautés de foi autochtones de l'Église Unie du Canada, lançons les appels suivants :

- A. que les communautés et les régions autochtones approuvent les possibilités de placements ministériels à l'extérieur du contexte de l'Église;**
- B. que les organismes extérieurs à l'Église soient sensibilisés de manière à ce qu'ils puissent assister les accompagnatrices et les accompagnateurs autochtones de la formation ministérielle en ce qui a trait à la supervision des placements;**
- C. que des programmes soient mis en place pour offrir aux étudiantes et aux étudiants en formation ministérielle des compétences cliniques et des compétences en relation d'aide et en guérison, et pour mener des initiatives de développement communautaire et de réseautage;**
- D. que l'Église soit informée du travail que font les étudiants et les étudiantes en formation ministériel dans le cadre de tels placements pour que celle-ci puisse célébrer leurs réalisations.**

4. Concernant l'attestation d'études autochtone : Forts de notre mémoire, nous affirmons ce qui suit :

- *Nous reconnaissons que certaines pasteures et certains pasteurs, bien intentionnés, mais mal formés, ont une façon de faire qui ne convient pas aux milieux autochtones et qui peut même causer du tort dans nos communautés de foi autochtones.*
- *Nous nous souvenons du programme de formation au ministère autochtone des années 1970.*
- *Nous nous souvenons des rêves et des aspirations de nos Aînés Jessie Saulteaux, Ph.D., et Francis Sandy qui souhaitaient la mise en place de pasteurs et de pasteures autochtones dans nos communautés.*
- *Nous nous souvenons de la création du Dr Jessie Saulteaux Resource Centre (DJSRC) en 1984.*
- *Nous nous souvenons de la création du Francis Sandy Theological Centre (FSTC) en 1987.*
- *Nous nous souvenons du travail accompli dans le cadre du processus Wabung, qui a mené en 2011 à la fusion du DJSRC et du FSTC et de ce fait à la création du Centre spirituel Sandy-Saulteaux (CSSS), l'école nationale de formation ministérielle autochtone de l'Église Unie du Canada.*
- *Nous reconnaissons que les communautés de foi autochtones de l'ÉUC comportent d'importantes différences linguistiques et culturelles.*

- *Nous appuyons pleinement le principe de dignité affirmé dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, dont le droit à l'autodétermination selon nos propres conditions et nos propres valeurs spirituelles autochtones.*
- *Nous reconnaissons que nos Aînées et nos Aînés nous ont convaincus de la nécessité de mettre en place une approche, une structure et un système de valeurs fondamentalement différents, et que cette démarche est vitale pour assurer le rétablissement et la pérennité de nos communautés de foi autochtones.*
- *Nous affirmons que dans les cas où les politiques de l'Église Unie du Canada sont en opposition aux valeurs des communautés autochtones, ce sont les valeurs des communautés autochtones qui prévalent.*

Compte tenu de l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones par l'Église Unie, nous, les communautés de foi autochtones de l'Église Unie du Canada, lançons les appels suivants :

- A. que soit établi un programme de formation menant à une attestation d'études autochtone (études requises pour qu'une personne puisse œuvrer comme pasteur ou pasteure au sein de la constituante autochtone de l'Église Unie du Canada) et reconnaissant l'importance de posséder des compétences en matière de culture et de spiritualité autochtones pour œuvrer dans nos communautés, et :**
 - i. que le contenu de ce programme de formation soit déterminé par les communautés de foi autochtones de l'Église Unie, en tenant compte des différences géographiques et linguistiques d'un bout à l'autre du Canada;
 - ii. que soit reconnu dans le cadre de ce programme de formation le droit des communautés de foi autochtones de déterminer la façon dont elles gèrent les questions qui les touchent, et le fait que les autorités externes ne pourront imposer à celles-ci leurs valeurs;
 - iii. que le Centre spirituel Sandy-Saulteaux soit mandaté pour assurer le parachèvement de ce programme de formation;
 - iv. que ce programme de formation comprenne des éléments qui assurent l'acquisition de compétences permettant d'œuvrer dans les communautés non autochtones de l'Église Unie;
 - v. que ce programme offre de la formation menant à des compétences pour l'ordre de ministère unique de l'Église Unie du Canada, y compris l'ordination, la consécration, la pastorale laïque ou autres expressions du ministère autochtone approuvées par les communautés de foi autochtones (y compris les communautés urbaines);
- B. que le programme de formation actuellement entériné par l'Église Unie comporte des éléments assurant l'acquisition de compétences en matière de cultures et de sécurité, essentielles pour œuvrer dans des milieux autochtones ou interculturels;**

- I. **que ce parcours éducatif fasse partie de la formation continue que le personnel ministériel de l'Église Unie doit suivre pour poursuivre le programme d'agrément continu;**
- II. **que tout le personnel ministériel de l'Église Unie puisse suivre ce parcours éducatif dans le cadre de la formation continue;**
- C. **qu'une pasteure ou un pasteur non autochtone œuvre dans une communauté autochtone pour une période probatoire minimale de cinq ans ou jusqu'à ce que la communauté de foi autochtone en décide autrement;**
- D. **que soient élaborées, de façon coordonnée, des ressources théologiques autochtones pour répondre aux besoins des communautés de foi autochtones et pour sensibiliser l'Église Unie sur les enjeux touchant les questions autochtones.**

5. Concernant la création d'une organisation nationale autochtone pour le soutien et la convivialité : Forts de notre mémoire, nous affirmons ce qui suit :

- *Nous nous souvenons des consultations nationales sur les ministères autochtones tenues dans les années 1980, lesquelles ont mené à la création du Rassemblement spirituel autochtone pancanadien.*
- *Nous nous souvenons du Consistoire Keewatin, premier consistoire autochtone de l'Église Unie du Canada, créé en 1982.*
- *Nous nous souvenons du Comité national des questions autochtones de l'Église Unie du Canada, mis sur pied en 1982 avec le mandat d'encadrer le travail du pasteur Stan McKay fils, premier coordonnateur national des ministères autochtones.*
- *Nous nous souvenons du travail d'instances locales qui a mené à la création des consistoires All Tribes, Plains et Great Lakes, les constituantes du Synode autochtone.*
- *Nous nous souvenons de l'événement historique que fut la création en 1988 du premier synode autochtone, du même nom, une initiative qui a outrepassé les limites héritées de l'époque coloniale.*
- *Nous nous souvenons de la création en 1988 des ministères autochtones de la Colombie-Britannique.*
- *Nous nous souvenons de la création en 1989 des ministères autochtones de l'Ontario et du Québec.*
- *Nous nous souvenons de la création en 2008 du Conseil des ministères autochtones, et de la mise en place de son personnel – le Cercle des ministères autochtones – au Bureau du Conseil général et au-delà.*
- *Nous nous souvenons de tous les rassemblements œcuméniques qui ont eu lieu au cours des décennies.*
- *Nous reconnaissons que dans bien des cas, l'œuvre de ministère autochtone en milieu urbain diffère de l'œuvre de ministère dans les autres communautés autochtones et dans les communautés non autochtones.*

- *Nous reconnaissons que, selon le recensement de 2006, plus de la moitié des personnes qui s'identifient d'une façon ou d'une autre comme autochtone résident en milieux urbains.*
- *Nous estimons que le temps est venu d'œuvrer à la création et au soutien d'un plus grand nombre de ministères autochtones urbains.*

Compte tenu de l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones par l'Église Unie, nous, les communautés de foi autochtones de l'Église Unie du Canada, lançons les appels suivants :

- A. que soit créé un conseil national des Aînées et des Aînés autochtones, avec les éléments suivants :**
 - I. une représentation pancanadienne équitable;**
 - II. des Aînées et des Aînés qui sont proposés par les communautés;**
 - III. la tenue d'un nombre minimal de rencontres en personnes;**
- B. que soit créée une structure organisationnelle autochtone nationale, avec les éléments suivants :**
 - I. diverses catégories de membres, comme : Aînés et Aînées; jeunes; personnes douées pour la réflexion stratégique; gardiennes et gardiens du savoir; porteurs et porteuses de l'histoire;**
 - II. des membres qui sont proposés par les communautés de foi autochtones, dont certains et certaines provenant des milieux urbains;**
 - III. la tenue d'un nombre minimal de rencontres en personnes;**
 - IV. la création d'une équipe de personnel national pour le soutien aux ministères autochtones, laquelle :**
 - **comprendra un personnel d'animation desservant toutes les communautés de foi autochtones;**
 - **sera déployée équitablement sur tout le territoire canadien pour desservir toutes les communautés de foi autochtones;**
 - **tiendra un nombre minimal de rencontres en personnes;**
 - V. des occasions continues de rassemblements, de travail collaboratif et de travail de soutien pour toutes les communautés de foi autochtones au sein de l'Église Unie, dont un rassemblement spirituel autochtone pancanadien, ainsi que des rassemblements de régions et de regroupements. Seront honorées lors de ces rassemblements les cultures et les langues des régions dans lesquelles vivent ces communautés autochtones;**
 - VI. cette structure organisationnelle offrira un soutien à un réseau pancanadien de ministères autochtones urbains;**
 - VII. lors de ces rassemblements, nous honorerons les protocoles locaux (tels qu'établis par les communautés de foi locales) ainsi que nos Aînées et Aînés;**

- VIII. **la mise en place d'une solide stratégie de communication et de ressources dynamiques qui aidera la structure organisationnelle autochtone nationale à faire son travail.**
- IX. **le renforcement des liens entre les communautés de foi autochtones et les autres constituantes de l'Église Unie, en mettant en place une représentation autochtone, telle que demandée, au sein de toute l'Église Unie;**
- X. **la mise en place de formations à l'intention de la totalité du personnel de l'Église Unie, des programmes et des groupes, portant sur l'histoire autochtone, les cultures et les enjeux contemporains, afin de fortifier les liens avec les communautés de foi autochtones et l'Église Unie, et ainsi raviver la flamme du renouveau spirituel, culturel et holistique dans l'Église entière, et la démarche de guérison.**

6. Concernant l'appartenance : Forts de notre mémoire, nous affirmons ce qui suit :

- *Nous nous souvenons que durant le processus de création en 1982 du Consistoire Keewatin, premier consistoire exclusivement autochtone, nos Aînés et nos Aînées ont dit que nous nous allions nous retirer pour nous retrouver et que nous reviendrons par la suite.*
- *Nous déclarons que les communautés de foi autochtones désirent demeurer au sein de l'Église Unie du Canada.*
- *Nous reconnaissons notre longue histoire de ministère autochtone, qui précède la création de l'ÉUC.*
- *Nous souhaitons vivre des relations justes avec l'ÉUC et découvrir le sens des excuses offertes en 1986 et 1998.*

Compte tenu de l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones par l'Église Unie, nous, les communautés de foi autochtones de l'Église Unie du Canada, lançons les appels suivants :

- A. **que les paroisses autochtones aient le droit de choisir les instances auxquelles elles s'associent au sein d'une structure à trois assemblées décisionnelles, notamment :**
 - I. **le droit de double appartenance;**
 - II. **le droit d'adhérer pleinement à une instance régionale.**
- B. **que les paroisses autochtones aient le droit d'adhérer pleinement à une instance autochtone nationale;**
- C. **que les ministères autochtones urbains soient reconnus comme des communautés de foi ayant les mêmes droits et les mêmes responsabilités.**

7. Concernant le leadership et la recherche de consensus au sein des communautés autochtones : Forts de notre mémoire, nous affirmons ce qui suit :

- *Nous remercions ceux et celles qui nous ont précédés et qui ont amorcé un cheminement rigoureux, inclusif, progressif et courageux pour l'époque; et comme toute génération qui possède sa propre conception de l'inclusivité, une notion en constante évolution, nous constatons que ces personnes en avaient une compréhension limitée et erronée; en reconnaissant ce passé, nous cherchons à rétablir des liens qui ont été brisés et à en tisser de nouveaux à l'avenir.*
- *Nous nous souvenons du legs laissé par l'Église méthodiste indienne avant la création de l'ÉUC, avec la première paroisse méthodiste autochtone à Six Nations, en 1822.*
- *Nous nous souvenons que certaines paroisses de l'Église méthodiste indienne ne se sont pas jointes à l'Église Unie en 1925.*
- *Nous nous souvenons du legs laissé par l'Église presbytérienne indienne avant la création de l'ÉUC.*
- *Nous nous souvenons de tous les Aînés et Aînées, des hommes, des femmes, des jeunes et des enfants de nos communautés de foi autochtones, qui ont créé, nourri et soutenu le travail de l'Église dans leur communauté.*
- *Nous reconnaissons que les instances qui ont créé l'Église Unie du Canada en 1925 ont omis d'inclure les communautés de foi autochtones et que des mesures correctives ont été prises en 2012 lors du 41^e Conseil général, à Ottawa, pour amender les Principes de l'Union de façon à inclure ces antécédents et ce legs.*
- *Nous reconnaissons que l'emblème de l'Église Unie du Canada a été modifiée de façon à inclure les quatre couleurs de nombreuses communautés autochtones et les mots Akwe Nia 'Tetewá:neren, qui signifient Tous unis, lors du 41^e Conseil général, à Ottawa, en 2012.*
- *Nous voulons vivre des relations justes avec l'Église Unie du Canada et en établir les conditions selon notre vision autochtone.*
- *Nous honorons nos Aînés et nos Aînées qui, depuis toujours, défendent notre peuple au sein de l'Église Unie du Canada.*
- *Nous nous souvenons des consultations faites auprès des communautés autochtones lors des rassemblements et auprès des communautés de foi autochtones.*
- *Nous reconnaissons la nécessité d'honorer les processus décisionnels de chaque territoire culturel et communauté de foi autochtones.*
- *Nous affirmons promouvoir un leadership provenant de la base dans la démarche pour introduire des changements dans les communautés de foi autochtones.*
- *Nous nous souvenons que le consensus autochtone n'est pas qu'un simple idéal selon lequel chaque personne doit être en accord avec les décisions avant que la communauté n'aille de l'avant. Le consensus exige que les individus consentent à se rallier lorsqu'une proposition obtient un appui massif et est acceptée, qu'ils acceptent gracieusement la décision prise par l'ensemble de la communauté et qu'ils n'exercent pas d'entraves, même s'ils ne sont pas pleinement en accord.*

Compte tenu de l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones par l'Église Unie, nous, les communautés de foi autochtones de l'Église Unie du Canada, lançons les appels suivants :

- A. que le processus décisionnel consensuel en place dans une communauté de foi autochtone soit respecté, en accordant suffisamment de temps (le temps nécessaire étant déterminé par cette communauté) pour lui permettre de discuter avant que les décisions portant sur d'importantes questions ne soient prises;**
- B. que des ressources soient allouées pour mettre en place les mécanismes de communication qui permettront aux communautés de foi autochtones d'atteindre un consensus régional et pancanadien;**
- C. que l'instance nationale de l'Église intègre la rétroaction des communautés de foi autochtones dans la totalité de ses programmes, ses services, ses divisions et ses actions.**

8. Concernant le soutien durable : Forts de notre mémoire, nous affirmons ce qui suit :

- *Nous constatons que la doctrine de la découverte s'appuie sur les bulles papales de 1453, 1454 et 1493, lesquelles proclament illégitimement la supériorité chrétienne.*
- *Nous comprenons que la Proclamation royale de 1793 s'appuie sur la doctrine de la découverte et constitue le fondement des revendications coloniales aux titres fonciers sous-jacents menant à l'appropriation des terres autochtones.*
- *Nous nous souvenons que l'Église Unie a rejeté la doctrine de la découverte.*
- *Nous constatons que les revendications territoriales autochtones font partie du dossier de la vente des propriétés de l'Église Unie.*
- *Nous constatons que la Déclaration des Nations Unies contient un cadre de travail de réconciliation qui inclut les principes suivants : le droit des peuples autochtones de participer à la prise de décisions; le droit au territoire et aux ressources; et le droit à l'autodétermination.*
- *Nous constatons qu'un nombre important d'Autochtones résident aujourd'hui dans des communautés urbaines.*

Compte tenu de l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones par l'Église Unie, nous, les communautés de foi autochtones de l'Église Unie du Canada, lançons les appels suivants :

- A. que les fonds de Mission & Service soient répartis de façon équitable et en tenant compte de la totalité de la communauté autochtone pancanadienne;**
- B. que soit mise en place une politique qui assurerait l'acheminement d'un pourcentage des produits de vente des propriétés aux ministères autochtones et aux initiatives de justice sociale;**
- C. que toutes les propriétés remises aux communautés autochtones soient mises aux normes avant que les titres ne soient transférés;**

- D. que les décisions d'ordre financier touchant les communautés de foi autochtones soient prises par celles-ci;**
- E. que les communautés de foi autochtones et non autochtones ainsi que les régions continuent à cultiver des liens, puisqu'il importe que les instances locales participent de façon croissante aux œuvres ministérielles autochtones et les soutiennent;**
- F. que des ressources adéquates (c.-à-d. un soutien financier, du personnel, des espaces, etc.) soient allouées pour répondre aux besoins des ministères autochtones urbains.**

9. Concernant l'orientation sexuelle et la diversité : Forts de notre mémoire, nous affirmons ce qui suit :

- *Nous nous souvenons que la diversité de genre fait partie de notre patrimoine et qu'elle était respectée avant la colonisation.*
- *Nous constatons que la présence de personnes bispirituelles dans les cérémonies et les pratiques spirituelles demeure pertinente et contribue au bien-être général de nos communautés.*
- *Nous reconnaissons que nombre de personnes LGBTBA+² quittent leur communauté en raison de l'intolérance introduite par les colonisateurs.*
- *Nous constatons que nombre de jeunes LGBTBA+ sont très à risque de se suicider.*
- *Nous nous souvenons de la politique adoptée au 40^e Conseil général, selon laquelle [traduction] « l'Église accueille la participation et le ministère des personnes transsexuelles et invite les paroisses à les accueillir comme membres, comme pasteurs et pasteures et comme personnes participant pleinement à la vie paroissiale ».*

Compte tenu de l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones par l'Église Unie, nous, les communautés de foi autochtones de l'Église Unie du Canada, lançons les appels suivants :

- A. que soit mises en place des ressources de sensibilisation qui inviteront et aideront les communautés de foi autochtones à soutenir les membres et les jeunes LGBTBA+;**
- B. qu'au moyen de son régime collectif d'assurance-santé, l'Église Unie du Canada continue de soutenir les personnes à son emploi et leur famille qui vivent un processus de transition sexuelle.**

² LGBTBA+ est un acronyme qui signifie *lesbienne, gai, bisexuel, transgenre, berdache, altersexuel* et tous l'éventail possible de sexualités et d'identités de genre. Cet acronyme illustre que la sexualité et le genre sont des éléments fluides qui ne se limitent pas aux catégories *homme* ou *femme*.

Membres du groupe *Caretakers*

Ray Jones, Ministères autochtones de la C.-B.
George Montour, Conseil des ministères autochtones
Lawrence Sankey, Conseil des ministères autochtones
Janet Sigurdson, Conseil d'apprentissage, Synode autochtone
Bernice Saulteaux, Première Ancienne, Synode autochtone
Susan Beaver, Great Lakes Waterways Presbytery
Robert Patton, président du Conseil de mise en commun
Marlene Lightening, représentante au Conseil général, Synode autochtone
Gloria Cook, Synode autochtone
Evelyn Broadfoot, Alternative, Synode autochtone
John Thompson, président du conseil d'administration du Centre spirituel Sandy-Saulteaux
Martha Pedoniquotte, Ministères autochtones de l'Ontario et du Québec
Lee Claus, Conseil des ministères autochtones, membre du conseil d'administration du Centre spirituel Sandy-Saulteaux
Teresa Burnett-Cole, Autochtone urbaine – Ottawa
RW Hoekstra, Autochtone urbaine – Edmonton

Personnel :

Maggie McLeod, ministre exécutive, Ministères et justice autochtones
Cheryl Jourdain, porte-parole, Synode autochtone
Adrian Jacobs, Centre spirituel Sandy-Saulteaux
Lisa Anwar, Ministères autochtones de la C.-B.